Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025



ID: 059-215900176-20250926-DE25_132-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 septembre 2025 Convocation du : 18 septembre 2025

Conseillers en exercice : 35 Conseillers présents : 25

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS:

Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESEBROECK, Thomas BLACTOT, Valérie PRINGUEZ, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE, Teddy HALSBERGHE

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

Laurent DERONNE pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN pouvoir à Sylvie GUSTIN, Martine COBBAERT pouvoir à Bernard HAESEBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI pouvoir à Dominique BAILLEUL, Lahcem AIT EL HAJ pouvoir à Hugues QUESTE, Rut LERNER-BERTRAND pouvoir à Martine DUBREU, Grégory PICKEU pouvoir à Arnaud MARIE, Véronique NAEYE pouvoir à Céline LEROUX, Mylène DURIN-MERAD pouvoir à Catherine DE PARIS

ABSENTS:

Caroline BAURANCE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Carole CASIER

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025



ID: 059-215900176-20250926-DE25_132-DE

DE25_132

RESTAURATION SCOLAIRE ENGAGEMENT DE LA VILLE D'ARMENTIERES CHARTE

« ENSEMBLE, POUR DÉVELOPPER L'APPROVISIONNEMENT LOCAL »

Autorisation - Approbation

Dans un contexte où les attentes citoyennes en matière d'alimentation évoluent vers plus de qualité, de durabilité et de proximité, la collectivité souhaite s'engager de manière concrète et ambitieuse pour une alimentation locale, saine et respectueuse de l'environnement.

La charte "lci, je mange local" répond pleinement à cette ambition. Elle s'inscrit dans une démarche collective régionale visant à :

- Promouvoir une alimentation locale, durable et de qualité;
- Répondre aux attentes croissantes des citoyens : mieux consommer, soutenir les producteurs locaux, protéger l'environnement ;
- Mettre en œuvre les objectifs fixés par la loi EGalim, notamment dans le cadre de la restauration collective.

Présentation de la démarche

Le label "Ici, je mange local" est une initiative portée par des institutions majeures de notre région : la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, la Métropole Européenne de Lille (MEL), l'Association des Maires du Nord, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

Cette démarche se veut collective, coordonnée et structurante pour nos territoires. Elle permet de fédérer les acteurs autour d'un objectif commun : favoriser l'accès à une alimentation locale de qualité pour tous.

Les engagements de la collectivité

Dans le cadre de son adhésion à la charte "lci, je mange local", la collectivité s'engage à :

- Développer l'approvisionnement en produits locaux et de saison dans les services de restauration collective (écoles, crèches, cuisines centrales, etc.);
- Accompagner les équipes de restauration dans cette transition alimentaire;
- Favoriser les circuits courts et les liens directs avec les producteurs du territoire;
- Lutter activement contre le gaspillage alimentaire ;
- Sensibiliser les enfants et les familles à une alimentation plus responsable et plus durable.

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025



ID: 059-215900176-20250926-DE25_132-DE

Consciente de l'importance d'une démarche réaliste et structurée, la collectivité entame son engagement au niveau "Starter" du label "Ici, je mange local", correspondant à une première étape d'intégration de produits locaux (< 20 %). Ce niveau permet de poser les bases d'une dynamique d'amélioration continue et d'atteindre progressivement des objectifs plus ambitieux.

Objectifs poursuivis

Par cette démarche, la collectivité vise à :

- Valoriser les terroirs, les savoir-faire agricoles locaux et le patrimoine culinaire régional;
- Renforcer les filières agricoles locales, en créant des débouchés pérennes;
- Proposer une cuisine fraîche, équilibrée, éducative et de saison ;
- Obtenir la labellisation "lci, je mange local", gage de notre engagement et de notre exemplarité.

Un label progressif et incitatif

Le label "lci, je mange local" propose un cadre évolutif :

- Starter: engagement initial (< 20 % de produits locaux);
- Niveaux 1 à 3 étoiles : selon la part de produits locaux intégrés (20 %, 40 %, 60 %) et la diversité des filières mobilisées ;
- Distinction "Bio" : à partir de 20 % de produits biologiques issus de la région.

Conclusion

"Avec la charte 'lci, je mange local', nous faisons bien plus qu'adopter un logo : nous construisons une politique alimentaire locale ambitieuse, pour nos enfants, pour notre santé, et pour l'avenir de notre territoire."

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver cette démarche;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte et tous les documents utiles relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré comme ci-dessus,

Pour expédition conforme, Le Maire,

Carole CASIER
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS

CHARTE DES PARTENAIRES HISTORI Reculen préfecture le 26/09/2025

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Publié le 26/09/2025

w̃ebdelib

ID: 059-215900176-20250926-DE25_132-DE

Ensemble, pour développer l'approvisionn



LES OBJECTIFS

Cette charte et la mise en place d'un label représentent un axe fort de ce partenariat avec pour objectifs principaux:

- Valoriser les établissements et les équipes proposant un approvisionnement local, de qualité et de saison dans leur restauration collective;
- Inciter des démarches de progrès au sein des établissements.

LES PRINCIPES

- · Promouvoir les filières locales, les producteurs et le patrimoine rural et culinaire:
- Valoriser les métiers de la restauration collective;
- Sensibiliser les convives à la consommation de produits locaux et de qualité :
- Assurer des débouchés rémunérateurs pour les filières et productions locales;
- S'inscrire dans une démarche d'alimentation durable et de qualité.

a Région Hauts-de-France, le Département du Nord, la Métropole Européenne de Lille et l'Association des Maires du Nord sont à l'initiative d'un projet innovant pour développer ensemble l'approvisionnement local dans la restauration des établissements qui leurs sont liés : lycées, collèges, établissements médico-sociaux, écoles, cuisines centrales, etc.

a Chambre d'Agriculture du Nord – Pas-de-Calais, partenaire essentiel de la démarche, met à disposition son expertise et ses compétences pour mobiliser l'offre agricole au profit de ce projet et valoriser l'outil de commande en ligne approlocal.fr.

a Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France s'est engagée auprès des partenaires historiques pour accompagner le développement de cette démarche dans la région Hauts-de-France en l'articulant à l'appui qu'elle apporte pour l'atteinte des objectifs fixés par la loi EGalim en matière de restauration collective.

epuis 2017, rassemblées autour de cette même volonté et de valeurs communes, les collectivités partenaires souhaitent mettre en cohérence leurs dispositifs existants, travailler en synergie et mobiliser la demande sur les territoires.

L'objectif est de créer un véritable « effet levier » pour le monde agricole, favorisant la structuration des filières et les initiatives collectives. Par la suite, toute autre collectivité qui serait intéressée par ce projet, pourra se rapprocher des institutions partenaires pour s'y associer.

da provisionner en local consiste à privilégier la proximité, la qualité Det la logique territoriale des denrées produites et transformées dans la limite du périmètre de la région.

LES ENGAGEMENTS

Par la signature de cette charte, les institutions partenaires, chefs de file, s'engagent collectivement à :

- Assurer une communication partagée pour valoriser les établissements engagés et leurs équipes de restauration via le label commun;
- Accompagner les établissements qui leur sont liés dans le dévelopement de l'approvisionnement local en leur mettant à disposition les outils et moyens nécessaires ;
- Favoriser les rencontres entre les producteurs et les établissements;
- Partager et co-construire des modalités d'achats publics;
- Mettre en place un suivi cohérent et partagé de la démarche;
- Respecter le règlement d'usage de la marque « Ici je mange local ».







Jean-René LECERF Président du Département



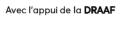
Damien CASTELAIN Président de la MEL



Président de l'AMN



Christian DURLIN Président de la Chambre d'Agriculture





CHARTE DES ÉTABLISSEMENTS DE REST

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Recu en préfecture le 26/09/2025 webdelib

Publié le 26/09/2025

ID: 059-215900176-20250926-DE25_132-DE

Ensemble, pour développer l'approvisionn

a signature de la charte et le logo sont proposés à l'ensemble des établissements disposant d'une restauration collective, peu importe leur mode de gestion (directe, concédée...) et liés aux différents chefs de file :

- · Les lycées et les établissements d'enseignement adapté pour la Région;
- Les collèges et les établissements médico-sociaux pour les Départements;
- Les écoles, les crèches, les cuisines centrales... pour les intercommunalités;
- Et tout autre établissement volontaire souhaitant s'impliquer dans la démarche.

LES ENGAGEMENTS

En signant cette charte, l'établissement s'inscrit dans une démarche d'alimentation durable et de qualité et s'engage à remplir et respecter le règlement d'usage de la marque « Ici je mange local » et les conditions suivantes :

- Développer progressivement l'approvisionnement local et de qualité en tendant vers le maximum de ce qui est réalisable;
- Cuisiner frais, de saison et proposer des repas diversifiés permettant le respect de l'équilibre alimentaire et l'éducation au goût;
- Développer un projet autour de la restauration;
- Sensibiliser les convives aux enjeux de l'approvisionnement local;
- · Lutter contre le gaspillage alimentaire.



LE LABEL ET SES NIVEAUX DE DISTINCTIONS

Le label est ensuite remis en fonction de la part de produits locaux dans l'approvisionnement global :

- Distinction Bio :dès 20 % de denrées issues de l'agriculture biologique régionale ;
- Starter (pas de logo) engagement dans la démarche signature de la charte, < 20 %;
- Niveau 1 (logo 1 étoile) atteinte de 20 % de denrée locales sur l'ensemble de l'approvisionnement et profitant à au moins 2 filières agricoles;
- Niveau 2 (logo 2 étoiles) atteinte de 40 % de denrées locales sur l'ensemble de l'approvisionnement et profitant à au moins 3 filières agricoles ou 35 % de denrées locales dont 5 % issues de l'agriculture biologique régionale;
- Niveau 3 (logo 3 étoiles) atteinte de 60 % de denrées locales sur l'ensemble de l'approvisionnement et profitant à au moins 4 filières agricoles dont 10 % issues de l'agriculture biologique régionale.

SUIVI DE LA CHARTE ET DE L'ATTRIBUTION DU LABEL

Les objectifs de cette charte amènent chaque établissement engagé à mettre en œuvre un panel d'actions et à tendre vers le maximum de ce qui est réalisable en matière d'approvisionnement local.

Des indicateurs de suivi définis par les partenaires historiques permettent à l'établissement de situer son degré d'implication, sa marge de progrès et également de communiquer auprès de ses convives. Une évaluation annuelle sera réalisée, donnant lieu à l'attribution du label.

Aussi, chaque structure s'engage à fournir l'ensemble des éléments nécessaires à son évaluation. L'engagement dans la charte, son suivi, la mise en place et le partage des indicateurs se feront entre l'établissement et l'institution chef de file dans le respect et la cohérence de la charte collective et du réglement d'usage.

ACTE	D'ENGAGEMENT
Établisse	ment engagé:

Nom:
Agissant en qualité de:
Date:

Reçu en préfecture le 26/09/2025 **webdelib**

Publié le 26/09/2025

ID: 059-215900176-20250926-DE25_132-DE